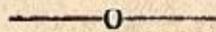


PAPIERS EN TOUS GENRES

pour tous commerces et toutes industries



Anciennes Papeteries de Rioupéroux

Henry ASTIC, Suc^r

17, Rue Marengo - St-ETIENNE

Téléphone 222

LES CONTRATS USINES



19?? Papeterie RIOUPEROUX

date non connue

PAPETERIES de VOIRON et des GORGES

Anciennes Maisons F. GUERIMAND & Cie - A. ARNAUD & Cie
à VOIRON (Isère)

R. C. ORENOBLE 1102

15 MAI 1926

Des réductions de prix sont accordées pour fabrications de 6 à 700 k. minimum

Nos prix s'entendent Franco par envoi de 100 kilos minimum

TARIF EN VIGUEUR

IMPRESSION, ÉCRITURES & REGISTRES

Pâte L	7 kilos	Fr	485	c/o K.
	8 kilos		475	
Pâte TT	7 kilos		500	
	8 kilos		490	
Pâte PR			520	
Pâte 1918			515	
Vernissable 1918 s/fabrication			525	
Pâte PS			545	
Pâte T			575	
-	En bobines p/Dépliants		585	
-	DD & DDR		610	
-	BR Régistre GUERIMAND		690	

VÉLINS FILIGRANÉS & VERGÉS ANGLAIS

Coq. vélin VOIRON (Isère)	Fr	625	o/o K.
-	Meuse	660	
-	Superfin AAC	760	
-	verg. ang. SARRAZINS Paper	630	
-	s/marque	620	
-	alfa Salmorenc	590	

MACHINES A ÉCRIRE VÉLIN SUPÉRIEURE

Coq. vélin de 4 à 5 K. exclus	Fr	740	o/o K
-	5 à 6	685	
-	6 à 7	645	
-	7 à 8	635	
-	8 k. et au-dessus	625	
D/Fleurette 44 x 64 n/s de 5 k.		740	

MACHINE A ÉCRIRE VÉLIN & VERGÉ SUPÉRIEURE FILIGRANÉE

Coq. vélin Exc. 6 à 7 k. exclus	Fr	665	o/o K.
-	7 à 8 k. exclus	655	
-	8 k. et au-dessus	645	
Coq. vergé Exc. 6 à 7 k. exclus		695	
-	7 à 8 k. exclus	685	
-	8 k. et au-dessus	675	

PARCHENNES SPÉCIAUX BLANCS & COULEURS

Coquille Parch. Spl n/s p/ME	}	Fr	680	o/o K.
de 4 à 5 k. exclus				
-	}		625	
Spl n/s p/ME de 5 à 6 k. exclus				
-	}		585	
Spl n/s p/ME de 6 à 7 k. exclus				
-	}		575	
Spl n/s p/ME de 7 à 8 k. exclus				
-	}		565	
Spl n/s p/ME de 8-9 k. et au-dessus				
Corail, Canari, Bleu d'eau	}		695	
Mauve, Bouton d'or				
Vert pomme de 4 kilos	}		595	
D/Raisin parch. Spl sat. 15 k.				
D/Parch. p/Titres purs	}		1100	
chiffons s/fabrication				
Coq. blanc parch. monnaie		Fr	685	o/o K.

franco l'Europeen



1926 Tarif Papeterie Guérimand

MAISON FONDÉE
EN 1737

Papeteries de Voiron & des Gorges

Capital 2.350.000 Francs
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 1.500.000 FRANCS

ANCIENNES MAISONS F. GUÉRIMAND & C^{IE} - A. ARNAUD & C^{IE}
à VOIRON (Isère)

DEUX USINES
LES GORGES & LES SARRAZINS

— PARIS —
DÉPÔTS :
17, 17 bis, Rue de la Cour des Nones
PARIS, 14 Rue St Merri
Téléphone ROULETTE 20-33
TÉLÉPHONE
Archives 28 9534

LYON, 30^{bis} Place Bellecour
TÉLÉPHONE
Franklin 02.22

MARSEILLE, 19 Rue Sainte
TÉLÉPHONE
Dragon 3.35

MAISONS DE VENTE :
LILLE chez M^{ME} V^{IE} ROYER
102 Rue du Port
TÉLÉPHONE 25.46

STÉTIENNE chez M^{ME} ASTIC
17, Rue Marengo
TÉLÉPHONE 9-82

TOULOUSE chez M^{ME} R ANDRIEU FILS
16, Rue Bayard
TÉLÉPHONE 84

BORDEAUX chez M^{ME} A. GARCIE
4, 6, 8, Rue du Parlement St Catherine
TÉLÉPHONE 18-03, 43-87

RENNES chez M^{ME} BONNET-DUBOST
5, Rue de Redon
TÉLÉPHONE 21-09

Adresse Télégraphique:
GUÉRIMAND, PAPIERS, VOIRON

TÉLÉPHONE 0.21

Registre du Commerce
GRENOBLE 1.109
PARIS 75.418
LYON 8.1.883
MARSEILLE 90.562

COMPTE POSTAL LYON
N° 239-87

Echéances 15 et fin de mois

Voiron, le 23 Avril 1934

Monsieur R. Astic
Epiards, 17 rue Marengo
St Etienne

Monsieur,

Comme conclusion à notre entretien
du 5 courant et en réponse à votre honoree du 19,
nous avons l'avantage de vous faire connaître qu'après
avoir étudié votre situation, nous pouvons encore cette fois-ci,
pour vous permettre de l'améliorer, vous consentir les
modifications suivantes :

1^o. Nous prenons à notre charge les frais de transport
de tous nos papiers jusqu'au domicile du dépôt, 17 rue
Marengo.

2^o. Nous abaïssons l'intérêt du solde qui nous reste
dû, de cinq à quatre pour cent.

3^o. Et nous vous accordons une augmentation de com-
mission de un pour % sur le chiffre d'affaires de détail
du dépôt; ce qui porte cette dernière à 10% au lieu
de 9%, taux précédemment appliqué.

Le taux de commission sur les fabrications
directes restant fixé au chiffre antérieur de 3%

Comme il vous l'a été indiqué, toutes
ces nouvelles conditions joueront leur plein effet depuis la



1934 Accord Guérimand pour
commercialisation de ses papiers

date du 1^{er} Janvier 1934.

Nous espérons, mon cher Monsieur, que vous apprécierez l'effort que nous faisons et qui, nous devons bien vous le signaler, atteint la limite de ce que le dépôt de S^t-Etienne peut prétendre.

Vous comprenez très bien que le rattachement de cet organisme au dépôt de Eyry nous sera très facile à opérer et peut-être dans des conditions moins onéreuses que celles actuelles, malgré la perte de quelques affaires à envisager.

Il vous donc maintenant de faire l'effort nécessaire pour remonter le courant et maintenir votre affaire debout; la politique gouvernementale actuelle a l'air de nous laisser espérer des jours meilleurs; quelques indices intéressants nous les font prévoir.

Il ne faut donc pas encore désespérer car si vous avez traversé des temps très durs, ils ne peuvent dans l'avenir que s'améliorer.

Avec tous nos meilleurs encouragements et dans le ferme espoir que vos efforts seront couronnés de succès, nous vous présentons, Monsieur, nos très respectueuses salutations.

PAPETERIES
de VOIRON et des GORGES

et des Administrateurs Délégués

Blachot

P.S. - Vous nous signalerez le montant des camionnages déboursés par vous et nous vous en tiendrons compte dans chaque règlement trimestriel.



1934 Accord Guérimand pour
commercialisation de ses papiers

SAINT-ETIENNE LE 25 JANVIER 1944

Monsieur le Directeur Général,

J'ai lu votre estimé du 21/I avec beaucoup d'attention, et, je crois bien que nous ne sommes plus guère loin l'un de l'autre.

Je n'avais pas en effet, compris votre proposition et celle que je vous faisais était basée sur d'autres accords, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de différence.

Il n'y a pas lieu de finasser et de cacher les conditions que mon Fils avait avec VOIRON.

Le tiers de la patente était remplacé par 1% supplémentaire nous tions en effet, 11% et ça s'équilibrait, les papiers VOIRON étant d'un cours élevé.

Actuellement, nous sommes avec cette usine à 10% ce qui équivaldrait à 9% chez vous, mais la participation du 1/3 de la patente en plus.

Je crois donc que l'on pourrait traiter du 1er Septembre 39 au 31 Décembre 43 sur vos bases de 2 et 9%. Je demandais un forfait symbolique de 1000/2000 Frs pour la patente de ces 4 ans et l'abandon des façonnages que j'ai dû exécuter pour vous. Je ne crois pas être trop exigeant en cela.

Mais pour les futurs réglemens, laissons cette patente de coté mais continuez les taux de 2 et 10%, je puis vous certifier avec preuves comptables que les frais généraux sur stock coutent plus que cela.

D'ailleurs vous avez un dépôt, vous pouvez causer avec des marchands de papiers, et vous savez certainement que 10% c'est un appoint qui fait basser un peu la moyenne des frais, mais qui ne couvrent pas les dits frais généraux surtout maintenant.

J'avoue que j'aimerais assez être à la place de certains de mes collègues qui les représentants et dépositaires d'usines mais qui facturent à leur nom les affaires de moins de 1000 K. faites sur leur stock. On peut mieux se débrouiller avec 40% qu'avec 10% de commission.

A vous lire, agrééz, Mon Cher Directeur, mes empressées salutations.



1944 Accord avec les papeterie de
Vizille

PAPETERIES DE CONDAT

77, RUE DE MIROMESNIL, PARIS 8^e. LABORDE 81-10

JPG/HJ
2711-P

Paris, le 9 Juillet 1946, .

Monsieur Raphaël A s t i c,

17, rue Marengo,

Saint - Etienne.

===== (Loire)

Monsieur,

Complétant notre lettre référence 2710 en date du 9 Juillet, déterminant nos accords relativement à l'exclusivité que nous vous concédons pour les départements de l'Allier - de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, nous vous confirmons les possibilités qui vous sont données, dans des cas exceptionnels, de traiter des affaires sur Saint-Etienne et les communes de l'arrondissement de Saint-Etienne, restant entendu :

que : les dites affaires ne pourront être faites que sur stock existant dans vos magasins à Saint-Etienne,

que : pour ces affaires, votre commission est ramenée à 6 %.

que : jusqu'à nouvel ordre, le total des ordres passés chaque mois n'excédera pas 600 k^o - ce dernier chiffre pouvant être revu, sur votre demande, et après accord des Ets. Alibaux,

qu'un double de toutes les factures que nous établirons sur Saint-Etienne sera adressé pour compte-rendu aux Ets. Alibaux.

Vous voudrez bien pour la bonne règle, nous accuser réception de cette lettre en en reproduisant les termes.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées



USINES A CONDAT LE LARDIN - DORDOGNE
PROGIL S.A. Capital 90000000 de Fcs. R.C.Paris 253.949 B.R.Producteurs 6631 Seine CAO.CCPostal PARIS19146



1946 Accord avec les papeterie de
Condat

PAPETERIES DE CONDAT

77, RUE DE MIROMESNIL, PARIS 8^e. LABORDE 81-10

JPG/HJ
2709-P

Paris, le 9 Juillet 1946,

Monsieur Raphaël A s t i c,
17, rue Marengo,
Saint - Etienne.
=====

Monsieur,

Faisant suite à nos récentes conversations, nous vous prions de trouver, résumés ci-dessous, les différents termes de nos accords.

I - CONDITIONS GENERALES

a) Exclusivité :

Nous vous concédons, dans la zone définie ci-dessous, l'exclusivité de la vente de nos papiers à plat ou en bobines, tant pour les ventes sur stock, que pour les ventes sur fabrication.

Nous nous engageons à ne pas vendre ou faire vendre, ni à constituer d'autres dépôts dans la zone qui vous est concédée. Cette zone est ainsi définie :

départements de : l'ALLIER - la HAUTE LOIRE - le PUY DE DOME.

Monsieur Girouin reste, pour l'ensemble de votre zone, notre agent général.

b) Réciprocité d'exclusivité :

En contre partie de l'exclusivité que nous vous concédons, vous vous engagez à ne pas vendre ou faire vendre, dans la zone définie ci-dessus, des papiers des sortes correspondant directement à celles par nous mises en stock dans vos magasins ou pour lesquelles nous vous avons donné l'exclusivité de vente sur fabricati

Vous vous engagez à accepter la vente sur stock

USINES A CONDAT LE LARDIN - DORDOGNE
PROGIL S.A. Capital 90000000 de Fcs. R.C.Paris 253.949 B.R.Producteurs6631 Seine-CAO.CCPostal PARIS19146



1946 Accord avec les papeterie de
Condat

Papeteries de Vizille

Société Anonyme au Capital de 2 Millions

ANCIENNES MAISONS
PEYRON FRÈRES

F. PEYRON & C^{IE}

USINES: PEYRON - VIZILLE
Circuits ROBINETLYON 277-76

MARCHANDISES: VIZILLE-VILLE
SUR ENBRANCHEMENT

Registre des Producteurs
N° 796 15ÈRE

6/FB

Vizille (Isère), le 2 Janvier 1947

L'OBJET des Papiers

17 rue Marengo

SAINTE ETIENNE

Monsieur,

VENTES SUR FABRICATION ET SUR STOCK VIZILLE

-I-

Nous vous confirmons l'exclusivité des ventes sur fabrication et sur stock VIZILLE des papiers de nos fabrications ci-après désignées dans les zones suivantes :

LOIRE- HAUTE-LOIRE- PUY-de-DOME- ALLIER (Sauf Eyobulet à Montlison et Papeteries de Pont de Lignon).

Une vente est réputée dans cette zone si le domicile de l'acheteur ou son siège social se trouvent dans celle-ci.

-II-

Cet accord concerne tous les papiers Impression Ecriture dans les sortes suivantes :

- aînor 0 à V
 - tous les aînor V. Toutefois, pour les départements de la HAUTE LOIRE PUY-de-DOME et ALLIER, les papiers édition et impression aînor V/3 seront réservés aux papeteries de CONDAT.
 - tous les aînor VII/I non marqués. Les helio et oriset de cette catégorie seront réservés aux papeteries de CONDAT dans les départements de la HAUTE LOIRE, PUY-de-DOME et ALLIER. Dans ces mêmes départements, nos surglacé et couffant aînor VII/I seront vendus concurremment avec ceux de ce confrère.
 - les papiers marqués aînor VII/I genre Universel Japon.
- Les dossiers VOIRON et GORGES entrant dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus pourront évidemment être vendus par vos soins

Les marchandises vendues aux risques et périls du destinataire
à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie - Grenoble - AU 10 DE 19013
Emballages, les dispositions, sont payables



1947 Papeterie de Vizille (vente sur fabrication)

Papeteries de Vizille

Société Anonyme au Capital de 10 Millions

ANCIENNES MAISONS
PEYRON FRÈRES

F. PEYRON & C^{IE}

TÉLÉGRAMMES : PEYRON - VIZILLE
CHÈQUES POSTAUX : LYON 277-76

MARCHANDISES VIZILLE-VILLE
SUR ENBRANCHEMENT

Registre des Producteurs
N° 796 ISÈRE

4. MG

Vizille (Isère), le 3 Mars 1949

Monsieur R. ASTIC
17, Rue Dormoy

ST-ETIENNE

Monsieur,

Au moment où le crédit de la clientèle se resserre, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la clause suivante des accords qui nous lient :

Vous devez nous signaler tout crédit de plus de 10.000 Frs fait à un client. Si vous ne le faites pas, vous êtes ipso facto ducroire de la moitié.

Ce chiffre nous paraît trop bas à l'heure actuelle, pour le cours des papiers et nous vous prions de noter qu'à partir de la date de réception de cette lettre, nous acceptons qu'il soit porté à 70.000 Frs, toutes taxes, commissions, frais de port, compris.

Par ailleurs, dès qu'un client ne vous aura pas réglé à l'échéance prévue, vous voudrez bien nous le signaler immédiatement et vous abstenir de toute vente à ce client tant que vous n'aurez pas reçu notre acceptation de continuer les affaires avec lui.

Si vous ne vous conformiez pas à cette règle, nous devrions vous laisser l'entière responsabilité non seulement des affaires futures, mais également de celles passées.

Les dispositions strictes ci-dessus nous sont à nous-mêmes imposées par une Assurance-Crédit, qui ne nous couvre que si nous les appliquons.

Nous vous serions donc reconnaissants de nous accuser réception de cette lettre, en nous précisant votre accord.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



Toutes les dispositions sur nous sont payables à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie à Grenoble au 10 DU MOIS
LES MARCHANDISES VOYAGENT AUX RISQUES ET PÉRILS DU DESTINATAIRE



1947 Papeterie de Vizille (conditions de réglemets)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 35.000.000 DE FRANCS
USINES DE COURBEVOIE (SEINE)
et D'ÉRAGNY (SEINE-et-OISE)

COMPTE CHÈQUES POSTAUX 1658-81
ADR. TÉLÉGRAPHIQUE : GRIFO-PARIS
REGISTRE DU COMMERCE SEINE 245 324 B
PRODUCTEURS SEINE C.A.E. 10.575
ENTREPRISE N° 767.75109.0088

SOCIÉTÉ GRILLET & FÉAU

PAPIERS COUCHÉS ET PAPIERS SÉLECTIONNÉS
POUR TOUS PROCÉDÉS D'IMPRESSION

11, RUE BLEUE, PARIS. IX^e. - TAITBOUT 59-40 (5 LIGNES GROUPEES)

SB/YL
7148/50

PARIS
27 SEPT
1950

Monsieur ASTIC
17, Rue Marengo
SAINT ETIENNE
(Loire) -

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre note du 21 Septembre qui a retenu toute notre attention.

Nous comprenons fort bien tous les motifs que vous nous exposez concernant les ventes de détail prises sur votre stock de SAINT ETIENNE.

Tenant compte des considérations que vous nous exposez, nous sommes d'accord pour n'appliquer cette majoration de 10 % que lorsque vous nous le mentionnez sur vos bons, étant entendu que nous vous ristournerons 5 % de commissions supplémentaires sur ces ventes.

Nous tenons néanmoins à votre faire remarquer que nous appliquons cette majoration de 10 % depuis le 1er Juillet, or, vous nous demandez de ne l'appliquer qu'à partir du 1er Octobre. Que devons-nous faire pour les bons que vous venez de nous adresser ?

À vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

GRILLET & FÉAU S.A.-
Le Président-Directeur Général :



PAPETERIES DE GASCOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 884.000.000 DE FR.S.

PAPIER KRAFT
ET
SACS A GRANDE CONTENANCE



TELEPHONE n°1 et 34 à MIMIZAN-BOURG
GARE : BEL-AIR PAR LABOUEYRE
— ENBRANCHEMENT PARTICULIER —
ADR. TÉLÉG : PAPEGASCO-MIMIZAN (LANDES)
CHÈQUES POSTAUX : BORDEAUX 236 33

BUREAU À PARIS
23, RUE LA BOÉTIE
TEL. ANJOU 15-59

PC/AB - Sce des Ventes

SIÈGE SOCIAL & USINE
MIMIZAN (LANDES)
R. C. MONT-DE-MARSAN 4.287
Répertoire des Producteurs LANDES n°296

MIMIZAN, le 9 Février 1956

Monsieur Raphaël ASTIC
17, rue Dormoy
SAINT-ETIENNE
Loire.

Monsieur,

Faisant suite à nos différents entretiens et dans le but de vous permettre d'intensifier la vente des Papiers KRAFT de nos fabrications, nous vous donnons notre accord pour mettre, en dépôt-consignation, dans vos Etablissements, un certain tonnage, variable en fonction de son écoulement, et ce aux conditions suivantes :

1°/ - Le tonnage initial sera de 10 tonnes, en laizes et formats courants.

Les réassortiments se feront à votre demande, en fonction de vos ventes.

Les expéditions sur ce stock-consignation vous seront faites franco domicile dépôt, groupées ou non à d'autres commandes destinées, soit à l'exécution des ordres fermes que vous pourriez nous remettre ou à d'autres clients de votre région.

Les frais de magasinage, de camionnage, de réexpédition et, en général, tous les frais de vente, seront à votre charge, à charge, pour nous, de vous rembourser proportionnellement tout ou partie de ces frais si nous étions amenés à prélever, pour nos besoins, certaines quantités sur ce stock.

2°/ - Vous prélèverez, sur le stock consigné, les marchandises demandées par votre clientèle ; ces marchandises seront vendues et facturées par vous et vous en serez du croire.

/...



1956 Stock Consignation papeterie de Gascogne

TÉL. BALZAC 42-42
(lignes groupées)
Adr. Télégr. OLYMPIATYP

S. N. F.
DES
MACHINES A ÉCRIRE
Olympia

C.C.P. Paris 5729.33
R. C. Seine 54.8.6920
N° Identification 297.75.1080048

Concessionnaire importateur exclusif
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

29, RUE DE BERRI-PARIS. 8°

EG/YF

Paris, le 25 Octobre 1956.

Monsieur Raphaël ASTIC
Papiers
17, rue Dormoy
St-ETIENNE
(Loire)

Monsieur,

Nous accusons réception à votre estimée du 19 courant qui a retenu toute notre attention.

Nous vous confirmons donc, bien volontiers, que nous vous considérerons, dorénavant, comme notre Agent agréé pour les quatre départements que vous nous avez indiqués, savoir :

Loire, Haute Loire, Puy-de-Dôme et Allier.

Nous sommes persuadés que vous déploierez, au maximum, vos efforts pour une large diffusion de nos papiers dans ce territoire.

Notre expérience actuelle nous permet d'affirmer que le marché est très vaste et qu'un excellent travail d'impression peut être effectué dans des conditions normales sur nos papiers à la grande satisfaction des utilisateurs.

Les commissions aux taux indiqués dans nos précédentes correspondances vous seraient créditées sur les affaires réalisées dans les secteurs désignés plus haut.

Concernant notre tarif, il nous est indifférent que celui-ci soit présenté au prix de la rame, comme vous le suggérez. Nous vous laissons le soin de juger de cette opportunité mais ne pouvons donner notre accord au dégressif intermédiaire que vous nous proposez.- Restons-en, s'il vous plait, au tarif dégressif que nous vous avons adressé.

.....

MACHINES A ÉCRIRE, A ADDITIONNER, A CALCULER — MEUBLES DE BUREAU



1956 Carbone OLYMPIA
Contrat de représentation

OMOP

Fabrique de carbones & rubans

MAISON FONDÉE EN 1923 - SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000 NF - R.C. SEINE 59 B 1366
10 À 20, RUE RAYMOND DAVID, MALAKOFF, SEINE - ALÉSIO 64-00 + BOITE POSTALE N° 3 À MALAKOFF



Monsieur Raphaël Astic
17 rue Dormoy
Saint-Etienne - Loire

9 Novembre 1960

Monsieur :-

Suite à nos divers échanges de lettres et à notre entretien du 23 Septembre, nous sommes heureux de l'accord que vous nous avez donné pour nous représenter dans les départements suivants:

- Loire - Haute Loire - Allier - Puy de Dôme

Nous vous rappelons que cette représentation porte sur notre carbone 1-fois dans ses diverses sensibilités et ne peut s'adresser qu'à la clientèle des imprimeurs.

Vous trouverez, en annexe, la liste de nos clients et le chiffre d'affaires réalisé avec eux en 1959 et durant le premier semestre 1960.

Votre activité sera rémunérée uniquement à la commission sur les ventes réalisées, sans que vous puissiez prétendre à un fixe ou à des indemnités quelconques. Ces commissions seront les suivantes:

- pour toutes les ventes réalisées aux prix indiqués par notre tarif du 20 Octobre 1960, de 1 à 49 rames, le taux sera de 6 % (six pour cent)
- à partir de la colonne par 50 rames, ce taux de commission est ramené à 4 % (quatre pour cent)
- pour toutes les affaires traitées hors tarif, le taux est de 2 % (deux pour cent)

Pour les boîtes:

- 6 % (six pour cent) sur le tarif aux 100 m², jusqu'à 9999 m²
- 4 % à partir de 10000 m² (quatre pour cent)
- 2 % (deux pour cent) pour les ventes hors tarif.

./...



1960 Carbone OMOP Contrat de représentation

FOIRE ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉTIENNE

ET SA RÉGION

100-01 et 32-66-52

SAINT-ÉTIENNE, le 11 octobre 1963

Monsieur A S T I C

17, rue Dormoy

E.V.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien trouver par la présente, toute la satisfaction que nous ont procuré les poubelles "PROMOSAC" qui ont été installées dans les allées de circulation de la FOIRE ECONOMIQUE DE SAINT-ÉTIENNE.

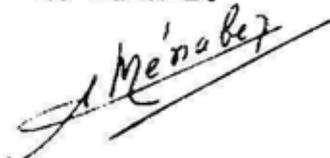
En effet, ces dernières sont d'un usage très pratique, d'une solidité résistante aux intempéries et ont permis une propreté plus grande dans notre Manifestation.

En un mot, l'essai que nous avons effectué cette année étant très concluant, nous envisageons d'en poursuivre l'installation dans les années futures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur :

A. MENABE.



1963 PROMOSAC sacs poubelle

Extrait de presse

TOUT LE POLYÉTHYLÈNE SOUFLÉ POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'INDUSTRIE EN IMPRIMÉ OU EN NEUTRE

A. F. E. R. s. a.
NOUVELLE DIRECTION

Montbrison, le 30 AVRIL 1968

1, Quai des Eaux-Minérales - 42 / MONTBRISON

Ateliers de Fabrications, d'Études et de Réalisations Plastiques

CAPITAL 100.000 FRANCS

N/Réf. J.P./E.R.

V/Réf.

Monsieur R. ASTIC
17, rue Dormoy
42 - SAINT-ETIENNE

Monsieur,

Permettez moi, tout d'abord de vous remercier une fois de plus de l'excellent accueil que vous avez bien voulu me réserver.

En confirmation à notre entretien du 29/4, je reprend les points essentiels de notre discussion.

1°) - secteur de prospection

Ce dernier s'étendra sur un rayon délimité par 4 points : Firminy, Rive-de-Gier, Balbigny, St-Bonnet-Château.

2°) - type de commande

a) - commande en négoce

Ces commandes seront considérées comme commande détail, les factures correspondantes à celles-ci seront adressées au tarif indiqué moins 8 %.

b) - commande en représentation

Les factures correspondantes à celles-ci seront adressées au client au tarif indiqué.

3°) - décompte

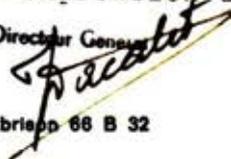
Pour ce, une facture vous sera adressée tous mois avec majoration de la T.V.A.

Nous vous expédierons en fin de mois un duplicata de chaque facture correspondante à celles envoyées aux clients avec un relevé général.

Espérant n'avoir rien omis dans cette mise au point, nous pensons ainsi que nos relations aboutiront à un résultat.

Dans l'attente de votre très prochaine visite nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos dévouées salutations.

Le Président Directeur Général



Adresse Télégraphique : AFER MONTBRISON

TÉLÉPHONE : 784

R. C. Montbrison 68 B 32



1968 AFER Société d'extrusion de
polyéthylène

SERVICE DES COMMANDES
☎ (16.1) **735-91-91** +
ENREGISTREMENT AUTOMATIQUE
PENDANT LES FERMETURES
TELEX CARBONEX 27 423 F



SIÈGE SOCIAL ET USINE :
17 Boulevard CAMELINAT 17
92 - MALAKOFF
FRANCE
C.C.P. PARIS 23.470-98

JPB/JH 7335

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 106 000 F
FABRIQUE DE PAPIER CARBONE
R. C. SEINE 65 B 1967 INSEE 545 92 046 0055 V

Monsieur Raphaël ASTIC
17, rue Dormoy

MALAKOFF, le 27 mars 1972

42 - SAINT-ETIENNE

Monsieur,

La Société OMOP vous a avisé de la cession de son activité en CARBONE UNE FOIS et la présente lettre a pour objet de vous proposer les conditions de votre collaboration avec notre Société.

1° - QUALITES -

Notre Société vous propose d'avoir avec vous les mêmes rapports qu'avait précédemment la Société OMOP à savoir :

A - Vous avez la qualité d'Agent Commercial mandataire pour vendre nos produits sous la marque COPIGRAPH ou sous votre propre marque.

B - Vous avez en même temps la qualité de revendeur de nos produits sous votre propre marque comme auparavant.

2° - DUREE -

Cet accord est fait pour une durée illimitée, mais peut être dénoncé de part et d'autre sous un préavis de trois mois.

3° - PRODUITS -

PAPIER TRANSFERT et PAPIER CARBONE UNE FOIS.

4° - SECTEUR -

Les départements suivants vous sont confiés sans exclusivité comme précédemment : LOIRE - HAUTE-LOIRE - PUY-DE-DOME - ALLIER

5° - STOCK REVENDEUR -

Vous vous engagez à maintenir un minimum - de produits de notre marque suivant l'annexe ci-jointe (n° 1).

.../...

LE CARBONE 1 fois, C'EST L'AFFAIRE DE COPIGRAPH



1972 OMOP Fin du contrat de
représentation

carbone

MARI

nouvelle manufacture alsacienne de rubans industriels

gundershoffen - 1, grand'rue
67110 niederbronn
tél. (88) 09.21.07 (lignes groupées)
papier carbone 1 x
papier carbone MAE
papier chimique
papiers autocopiants TRANSCOP
rubans pour machines à écrire - calculer, etc...

v/réf.:

n/réf.:

le

CONTRAT DE REPRESENTATION

Entre la Nouvelle Manufacture Alsacienne de Rubans Industriels (Carbone MARI) à GUNDERSHOFFEN, 1 Grand-Rue 67110 NIEDERBRONN et la Société d'Exploitation des Etablissements R. ASTIC négociants en papier 17 rue Dormoy à 42 SAINT-ETIENNE, il est convenu ce qui suit.

Article premier

Les Carbones MARI confient à la Société d'Exploitation des Etablissements ASTIC qui acceptent la représentation et la vente des articles de leur fabrication papiers, carbones chimiques et reproducteurs.

Article II

Le secteur concédé couvre les départements 42-43-63-03.

Article III

La clientèle visitée se compose des imprimeurs ou façonniers utilisant ces produits, ou aussi des consommateurs particuliers.

Article IV

En rémunération de leurs activités la Société d'Exploitation des Ets. R. ASTIC percevra une commission variable selon les quantités, commission déterminée par les Carbones MARI.

Article V

Les commissions sont acquises sur les ordres directs ou indirects. Elles sont calculées sur le montant net des factures, déduction faite de tous frais, taxes, ristournes et escomptes. La Société ASTIC assumera tous les frais de sa prospection et de son organisation.

.../...



Innovation
TRANSCOP

marques déposées

s. à r. l. au capital de 200 000 f. - r. c. strasbourg 57 b 572 - n° product. e° 188 tas r/n - c.c.a. strasbourg n° 208.19 - msa 545 67 176 0 003 - tél. hauptstadt - adresse télégraphique mari



1972 Carbone MARI en remplacement
de OMOP



Siège Social : Logis Graslin, 1, rue Léon-Loiseau - 72500 Château du Loir
 ☎ (43) 44.03.94 - 44.03.95 - 44.03.96 Télex 720431

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE CONFIE
 N°80 5032 DU 31 Janvier 1980

Papiers Raphaël ASTIC
 17, rue Dormoy

42000 SAINT ETIENNE

Château du Loir, le 31 Janvier 1980

V/Réf.

N/Réf. RM/MH

A l'attention de Monsieur ASTIC

Messieurs,

Nous vous remercions vivement de votre commande citée en référence, enregistrée à nos conditions générales de ventes et aux conditions particulières ci-après

Dans l'espoir que notre livraison vous donnera entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. SUOISE - Z. L. LE LUDE

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	Prix Unitaire	MONTANT
	Comme suite à la récente visite de notre collaborateur, Monsieur MALHAIRE et suivant les entretiens que vous avez eus		
	Pour emballer sous film thermo-rétractable, en fermeture 4 côtés, des lots de démonstrations devant vos clients		
	Nous fournirons à titre de confié pour une période de deux mois à compter de la date de réception du matériel :		
1	Scelleuse en "L" (L.Sealer) - série INDUSTRIELLE - n° 1 - machine d'alimentation et d'introduction manuelles des lots - puissance en pointe de 700 W - pour un cadre de soudure de 450 x 600 mm - modèle sur piètement		
	Avec :		
1	Tunnel de extraction - série INDUSTRIELLE - n° 0 - sur caisson et piètement réglable - permettant un passage maximum de largeur 350 mm et hauteur 280 mm - avec chauffage par résistances à ailettes blindées et ventilation à vitesse variable par variateur mécanique - puissance en pointe de 3000 W pour une consommation moyenne horaire de 2000 W seulement, grâce à une conception originale - avec convoyeur composé de barreaux en acier inoxydable espacés de 38,1 mm, avec variateur de vitesse mécanique		
	Nos prix s'entendent, départ usine, emballage et T.V.A. en sus		
		.../...	

Capital
 porté à
 600.000F

au capital de 240 000 fr.

Usine à Dissay sous Courcillon par Château du Loir 72500

Société Générale, 72000 Le Mans
 R.C. Le Mans B 576 850 382
 Code A.P.E. 2409



1980 POLYPACK

Confié d'un tunnel de rétraction

TÉLÉPHONE 60.40.03 RUELLE
BOITE POSTALE N° 1 RUELLE
ADR. TÉLÉGRAPH. : ALAMIGEON-RUELLE
EXPÉDITIONS : GARE DE RUELLE
C. C. P. BORDEAUX 411-680
TÉLEX : PAPTouv 790962

USINES DE VILLEMENT
ET DES SEGUINS
SIÈGE SOCIAL
35, RUE DE SURENE, 35
75008 PARIS
REGISTRE PRODUCTEUR N° 1 CHARENTE
REGISTRE DU COMMERCE SEINE SE 8 10 703
SIREN : 882 107 037 000 28

FABRIQUE DE PAPIERS D'ANGOULÊME
ALAMIGEON & C^{IE}
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS
VILLEMENT
16600 RUELLE-SUR-TOUVRE

DD

Le 5 MAI 1982

SOCIÉTÉ ASTIC
17 Rue Dormoy
42000 SAINT-ETIENNE

Messieurs,

A la suite de nos conversations téléphoniques et de votre courrier du 27 Avril, nous vous confirmons notre accord pour vous approvisionner en consignation en DOSSIER NATUREL et COULEURS, et nous vous faisons l'envoi ce jour des quantités demandées par votre bon n° 697 du 27/4/.

Dès réception du relevé des ventes mensuelles, nous vous adresserons donc chaque mois notre facture qui sera établie tout au moins jusqu'à fin juin sur la base de nos tarifs actuels à 665 frs les 100 Kilos HT franco, prix unique quelque soit la teinte et aussi bien pour le 160 g que pour le 224 g.

Nous vous adressons également un exemplaire de nos tarifs DOSSIER, OFFSET, BRISTOL du 1er Octobre 1981 encore en vigueur actuellement.

Dans l'espoir que vous pourrez développer les ventes des papiers que nous sommes susceptibles de vous fournir,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

ALAMIGEON et C^{ie} S.A.R.L

Le Gérant,



J. ALAMIGEON



J.C. CHAMBAUD



1982 ALAMIGEON

Pour remplacer Voiron et des Gorges

CONTRAT DE DEPOT

Entre les Soussignés

Monsieur Jacques DELTOUR agissant en qualité de
Directeur Général et au nom de la Société Anonyme des
Papeteries de JEAND'HEURS dont le siège est à
LISLE-EN-RIGAULT (55)

D'UNE PART

et

Monsieur Gérard ASTIC agissant en qualité de
gérant et au nom de la Société d'exploitation des Etablis-
sements ASTIC dont le siège est au 50 Rue de Molina Z.I.
de MONTREYNAUD - 42 SAINT ETIENNE

D'AUTRE PART

h



1982 JEAND'HEURS

Mise en place d'un stock consignation

3M France

siège social
boulevard de l'Oise
95006 Cergy Pontoise cedex
téléphone : 3/031 61 61 - télex 695185
téléphone direct du signataire :
3/031

3M

A Notre Réseau de Distribution

Cergy, le 21 février 1983

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Charte de Distribution, base de nos relations commerciales, à partir du 1er mars 1983.

Nous l'avons voulu :

- simplifiée de par le regroupement des gammes Rubans Industriels et Rubans d'Emballage, afin de faciliter vos approvisionnements et la gestion de vos stocks,
- motivante de par des agréments commerciaux basés sur une coopération en clientèle qui se doit d'être plus intense et axée vers un développement harmonieux de la gamme.

Nos Inspecteurs et Cadres de Ventes, restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez,

Nous vous prions de croire, Messieurs, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.


B. BAILLY-MAITRE
Chef de Ventes et Promotion
Département
RUBANS ADHESIFS INDUSTRIELS
/em.

s.a. au capital de 52 500 000 francs
r.c. Pontoise b 542 078 555, ape 1809
c.c.p. 1434-70 b Paris
adresse télégraphique : triminco Cergy



1983 ADHESIF 3M
Chartre de distribution

Il faut savoir que Raphael ASTIC
a été la première entreprise dans
la région a distribué du sac
poubelle PAPIER

LE 31 JUILLET 1962

ETS. PROMOSAC

20, RUE O. FEUILLET

PARIS
(16^e)

Messieurs,

Redevable de votre adresse à la chambre Syndicale des fabricants de sacs en papier à grande contenance avec qui j'ai été mis en rapport par la FEDERATION PAPIERS ET CARTONS DE FRANCE dont je suis adhérent, j'ai l'honneur de vous informer que je serais personnellement désireux d'étudier pour ma région Stéphanoise le lancement des sacs en papier pour déchets et ordures ménagères.

J'ai lu il y a déjà quelques temps un article paru dans la revue des PAPIERS, article particulièrement bien fait et axé sur votre fabrication.

Je sais très bien que lorsqu'il s'agit de lancer quelque chose de nouveau, on se heurte à d'énormes difficultés dont la routine est la première, mais j'estime qu'il y a là dans un temps plus ou moins lointain un débouché à acquérir.

En conséquence, si ma proposition vous intéresse, je serais d'abord heureux d'être documenté d'une façon générale tout d'abord sur les contenances de ces sacs, leur prix de revient et leurs différentes qualités car je suppose qu'il y en a plusieurs.

Je suppose que de votre côté vous avez également le désir de promouvoir ce genre de vente et en un mot il me serait agréable de vous lire à ce sujet étant entendu qu'il serait toujours possible de prendre contact vers la fin de l'année à

.../...



1962 PROMOSAC sacs poubelle
Demande de commercialisation

Après la SUEDE, l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE et la SUISSE, la poubelle papier "PROMOSAC" fait son entrée en FRANCE.

Monsieur RAPHAEL ASTIC, 17 rue DORMOY à SAINT-ETIENNE en est l'Agent exclusif.

Le problème de l'évacuation des déchets a toujours été un objet de préoccupation, tant pour les collectivités, cliniques, hôpitaux, infirmeries d'entreprises, que pour les ménages.

Or, voici qu'après la SUEDE, l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE et la SUISSE, la poubelle "PROMOSAC" fait son entrée en FRANCE et, plus près de nous, elle vient d'être utilisée pour la première fois dans l'enceinte de la XVe FOIRE de St-ETIENNE, dans sa version "CAMPING", à la grande satisfaction de tous : organisateurs, exposants et visiteurs.

Par sa gamme étendue, tant en ce qui concerne la qualité que la contenance, la poubelle papier "PROMOSAC" dont Monsieur RAPHAEL ASTIC, 17 rue DORMOY à SAINT ETIENNE est l'agent exclusif pour notre région, répond absolument à tous les besoins.

Dans sa version "6 litres" PROMOSAC intéresse les écoles, les usines, les hôtels, les hôpitaux pour son utilisation rationnelle dans les locaux sanitaires.

La "15 litres" répondra aux besoins des usagers des remorques camping, des ménages et sera appréciée dans les cliniques pour les chariots de pansements, tandis que la version "30 litres" s'adressera plus spécialement aux besoins des cliniques et des hôtels.

Le sac de 80 à 100 litres concernera la collecte du linge souillé dans les hôpitaux, et il résoudra le problème de la propreté des marchés municipaux, de la rapidité de leur nettoyage. Il apportera de même une solution élégante et pratique à la propreté des terrains de camping, le sac de 15 litres pouvant être utilisé individuellement par chaque campeur.

.../...

PROMOSAC s'est penché aussi sur les problèmes des hôtels et des restaurants. Des sacs spécialement étudiés permettront l'évacuation des déchets de cuisine et les sacs de 80 et 100 litres assureront d'une façon discrète et efficace la propreté des étages dans les hôtels.

Propreté, entretien des usines, ateliers, magasins et bureaux évacuation pratique et économique des déchets de toute nature, autant de problèmes résolus dans l'industrie, les services médicaux-sociaux, les colonies de vacances, les foyers et les cantines, par "PROMOSAC".

Précisons enfin, que toutes les versions répondent à la possibilité d'une utilisation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et peuvent convenir à la fois pour des déchets secs ou humides.

Le service d'études de Monsieur RAPHAEL ASTIC se tient d'ailleurs à votre disposition pour résoudre tous problèmes particuliers (ramassage des ordures sur les grands ensembles, et vidues ordures collectifs, etc...)

Ne terminons pas sans souligner que "PROMOSAC" évacué avec les déchets supprime les risques de contagion, en évitant les servitudes de la désinfection.

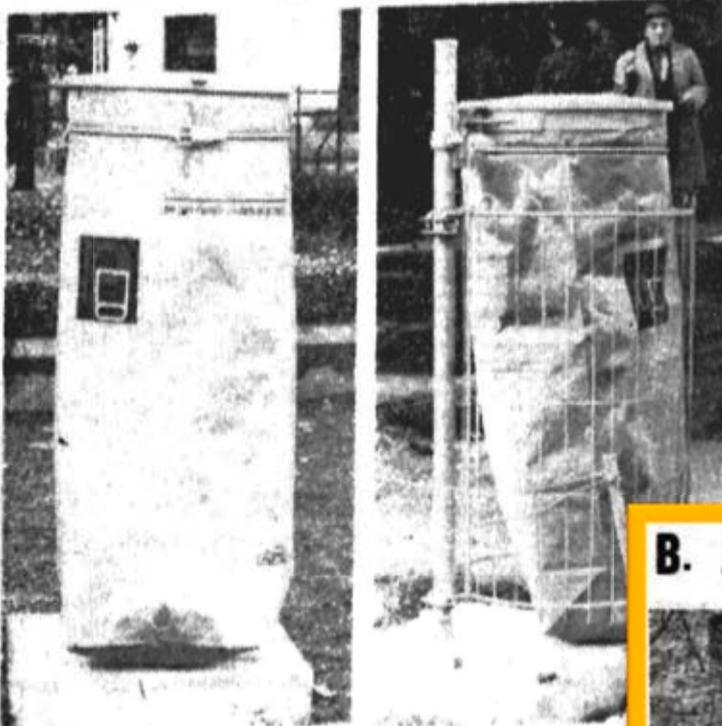
Il sait donc allier le côté pratique à celui de l'hygiène et ce ne sont pas là les moindres qualités.



1963

Extrait de presse

Après la Suède, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse,
la poubelle papier " PROMOSAC " fait son entrée en France
M. RAPHAEL ASTIC, 17, rue Dormoy à Saint-Étienne en est l'Agent Général exclusif.



Le problème de l'évacuation des déchets a toujours été une préoccupation, tant pour les collectivités que pour les entrepreneurs.

Or, voici qu'après la Suède, l'Allemagne, l'Angleterre et la France, la poubelle « PROMOSAC » fait son entrée en France et, plus précisément, elle vient d'être utilisée pour la première fois dans l'enceinte de la Foire de Saint-Etienne, dans sa version « Camping » à la réaction de tous : organisateurs, exposants et visiteurs.

Par sa gamme étendue, tant en ce qui concerne la quantité contenue, la poubelle papier « PROMOSAC » dont M. Raphaël Astic, 17, rue Dormoy à Saint-Etienne est l'Agent Général exclusif de la région, répond absolument à tous les besoins.

Dans sa version « 5 litres » PROMOSAC intéresse les écoles, les hôtels, les hôpitaux pour son utilisation rationnelle dans les sanitaires.

La « 15 litres » répondra aux besoins des usagers des campings, des ménages, et sera appréciée dans les cliniques pour les soins de pansements, tandis que la version « 30 litres » s'adresse spécialement aux besoins des cliniques et des hôtels.

Le sac de 80 à 100 litres concernera la collecte du linge sale des hôpitaux, et il résoudra le problème de la propreté des marais, de la rapidité de leur nettoyage. Il apportera de plus une solution élégante et pratique à la propreté des terrains de camping, de 15 litres pouvant être utilisé individuellement par chaque campeur.

« PROMOSAC » s'est penché aussi sur les problèmes de propreté des restaurants. Des sacs spécialement étudiés permettront la collecte des déchets de cuisine et les sacs de 80 à 100 litres assureront une collecte discrète et efficace la propreté des étages dans les hôtels.

Propreté, entretien des usines, ateliers, magasins et bureaux, gestion pratique et économique des déchets de toute nature autre que les déchets industriels, les services médicaux sociaux, les centres de vacances, les foyers et les cantines, par « PROMOSAC ».

Précisons enfin, que toutes les versions répondent à la fois à une utilisation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et peuvent être utilisés à la fois pour des déchets secs ou humides.

Le service d'études de M. Raphaël ASTIC, se tient d'ailleurs à la disposition pour résoudre tous problèmes particuliers (ramassage des ordures sur les grands ensembles, et vide-ordures, collectifs, etc.)

Ne terminons pas sans souligner que « PROMOSAC » évacue les déchets sans supprimer les risques de contagion, en évitant les odeurs et la désinfection.

Il sait donc allier le côté pratique à celui de l'hygiène et de la propreté à ses moindres qualités.

Propres 26 Sept 63

la Foire

Bien que le J'en fais se plain Bon appé-

Fantaisie de peintre, de l'installateur ou de l'alphabet? Les allées et J. au fronton, se disputent la priorité. Le J a pris une longueur d'avance. Aux dernières nouvelles le I ne serait pas content...

urienne, si re, ne roui cil. Toutes accuse dir rlogie par nous allons la journée

■ L'évacuation des déchets est assurée par des poubelles en papier placées aux points stratégiques. On doit à M. Astic cette heureuse initiative de promotion du sac, au service de la propreté de la Foire. Les sacs de la « wV » sont impeccables.

« Nous il provient le organi- sous-pré- ent jamais

La cacahuète a aussi sa place à la Foire : on la croque au kilo. Nous y avons vu acheter de menus sachets de 5 kilos (26 fr. 50 la poche)... De quoi se caier la dent et s'occuper la menotte pour un bon moment.

n deman- militaire sur ensei- n'est pas ce n'est top... rieurs de usaient à célèbre : clair de lusion au

Le pavillon du Livre avait été curieusement fermé par une barrière sur sa sortie sud. On semble d'être ravivé et il est de nouveau ouvert à une circulation transversale. Un échappement libre tout à fait normal...

B. A. " Anti-papiers gras "



1963 PROMOSAC sacs poubelle

Extrait de presse